

**COMMUNE DE RUMERSHEIM-LE-HAUT**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA  
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
RUMERSHEIM-LE-HAUT  
du 14 avril 2026**

**Sous la Présidence de Madame la Maire, Caroline GROTZINGER.**

Madame la Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 h 00.

**PRESENTS** : M. BADER Hervé, Mme DA SILVA Eva, M. DISS Eric, Mme EGERT Marion, Mme FIMBEL Morgane, M. GALLIATH Eric, M. GENDRON Pierre-Julien, M. GRANDPIERRE Antoine, M. HAUTER Laurent, Mme LACK EYFRIED Solène, Mme SARRON Coralie, M. THUET Mathias

**ABSENTS EXCUSES** : M. GRAGNIC Alan, Mme GHIRINGHELLI Marie

**PROCURATION** : Mme GHIRINGHELLI Marie à M. BADER Hervé

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

1. Désignation secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026
3. Comptes Financiers Uniques 2025
4. Affectation des résultats 2025
5. Subventions
6. Equipement CPI 2026
7. Crédits scolaires 2026
8. Fongibilité des crédits 2026
9. Taux d'imposition taxes locales 2026
10. Budgets primitifs 2026
11. Emplois saisonniers
12. Occupation des salles
13. Règlement intérieur
14. Commissions et comités consultatifs
15. Délégations consenties au maire par le conseil municipal
16. Décisions du maire dans le cadre des délégations
17. Divers
18. Informations

### **1. Désignation secrétaire de séance**

Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme LACK EYFRIED Solène comme secrétaire de séance.

### **2. Approbation du procès verbal de la séance du 20 mars 2026**

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

### **3. Comptes Financiers Uniques 2025**

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Rumersheim-le-Haut ;

**Vu** le CFU 2025 de la commune de Rumersheim-le-Haut ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Madame la Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de M. GENDRON Pierre-Julien ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

**BUDGET PRINCIPAL :**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	525 763,56 €	1 509 353,37 €	2 035 116,93 €
	Recettes réalisées	192 064,74 €	1 090 127,65 €	1 282 192,39 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	525 763,56 €	1 509 353,37 €	2 035 116,93 €
	Dépenses réalisées	88 693,22 €	913 230,29 €	1 001 923,51 €
	Restes à réaliser	52 973,41 €	0 €	52 973,41 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	103 371,52 €	176 897,36 €	280 268,88 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 67 628,39 €	482 701,37 €	415 072,98 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	35 743,13 €	659 598,73 €	695 341,86 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 52 973,41 €	0 €	- 52 973,41 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	35 743,13 €	659 598,73 €	695 341,86 €

**BUDGET ANNEXE EAU :**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	90 317,28 €	161 132,81 €	251 450,09 €
	Recettes réalisées	12 166,44 €	82 372,41 €	94 538,85 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	90 317,28 €	161 132,81 €	251 450,09 €
	Dépenses réalisées	16 487,64 €	60 891,54 €	77 379,18 €
	Restes à réaliser	10 000 €	0 €	10 000 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 4 321,20 €	21 480,87 €	17 159,67 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	4 460,47 €	107 912,81 €	112 373,28 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	139,27 €	129 393,68 €	129 532,95 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 10 000 €	0 €	- 10 000 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	139,27 €	129 393,68 €	129 532,95 €

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame la Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 budget principal et budget annexe eau de la commune de Rumersheim-le-Haut ;
- **DONNE** pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Madame la Maire reprend sa place dans la salle de séance.

#### **4. Affectation des résultats 2025**

##### **Budget principal**

Le compte financier unique 2025 approuvé précédemment fait apparaître les résultats suivants :

- \* un excédent d'investissement de clôture de 35 743,13 €,
- \* un excédent de fonctionnement de clôture de 659 598,73 €,
- \* un déficit de restes à réaliser de 52 973,41 €.

M. GENDRON Pierre-Julien, 1<sup>er</sup> adjoint, précise que, conformément à l'instruction M14, le conseil doit statuer sur ces résultats et procéder à leur affectation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de 659 598,73 € de la manière suivante :

- \* le transfert de la somme de 18 000 € en section d'investissement
- \* le report à nouveau à la section de fonctionnement du reliquat, soit la somme de 641 598,73 €.

##### **Budget annexe eau**

Le compte financier unique 2025 approuvé précédemment fait apparaître les résultats suivants :

- \* un excédent d'investissement de clôture de 139,27 €,
- \* un excédent de fonctionnement de clôture de 129 393,68 €,
- \* un déficit de restes à réaliser de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de 129 393,68 € de la manière suivante :

- \* le transfert de la somme de 10 000 € en section d'investissement
- \* le report à nouveau à la section de fonctionnement du reliquat, soit la somme de 119 393,68 €.

## **5. Subventions**

M. GENDRON Pierre-Julien, 1<sup>er</sup> adjoint, propose d'allouer les subventions suivantes :

- à l'Association de Prévention Routière : 100 €
- à la Banque Alimentaire du Haut-Rhin : 200 €.
- à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers : 520 €
- à chaque association de Rumersheim-le-Haut : 300 €
- à titre exceptionnel : 1 800 € au Basket Club Rumersheim, et 550 € à Rum Loisirs

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ces subventions, qui seront imputées au compte 65748.

## **6. Equipement CPI 2026**

M. GENDRON Pierre-Julien propose à l'Assemblée d'allouer pour l'année 2026 un montant de 20 000 € pour l'équipement du CPI et 10 000 € à titre de report 2025 pour solder la plateforme d'entraînement.

Après un vote à main levée (9 pour, 5 abstentions), le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## **7. Crédits scolaires 2026**

M. GENDRON Pierre-Julien propose à l'Assemblée d'allouer une somme à chaque école sur la base d'une moyenne des dépenses réalisées ces 12 dernières années, soit 6 000 € pour les deux écoles, proportionnellement au nombre d'élèves (24 élèves école maternelle, 41 élèves école élémentaire), soit : 2 215 € pour l'école maternelle et 3 785 € pour l'école élémentaire, incluant : fournitures, abonnements, matériel pédagogique, transports, livres de Noël, bibliothèque.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cette proposition.

## **8. Fongibilité des crédits 2026**

### **Budget principal :**

M. GENDRON Pierre-Julien, 1<sup>er</sup> adjoint, expose que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée délibérante l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire, puisqu'elle offre à l'assemblée délibérante le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des

sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, Madame la Maire serait tenue d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Après délibération et vote à main levée (12 pour, 2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Madame la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- d'autoriser Madame la Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

### **9. Taux d'imposition taxes locales 2026**

M. GENDRON Pierre-Julien présente les projets de taxes locales 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2026 à :

- Taxe foncière (bâti) : 20,71 %
- Taxe foncière (non bâti) : 29,58 %
- Taxe d'habitation : 4,51 %

### **10. Budgets primitifs 2026**

Après délibération, le Conseil Municipal, après un vote à main levée (13 voix pour, 1 abstention), approuve le budget primitif de l'exercice 2026. Ce budget est arrêté comme suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 582 254,73 €  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 527 444,86 €  
**TOTAL DES DEPENSES : 2 109 699,59 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 582 254,73 €  
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 527 444,86 €  
**TOTAL DES RECETTES : 2 109 699,59 €**

#### **BUDGET EAU**

DEPENSES D'EXPLOITATION : 184 868,68 €  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 118 502,95 €  
**TOTAL DES DEPENSES : 303 371,63 €**

RECETTES D'EXPLOITATION	: 184 868,68 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	: 118 502,95 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>: 303 371,63 €</b>

### **11. Emplois saisonniers**

Madame la Maire propose d'embaucher quatre jeunes pour une période de 4 semaines chacun, deux en juillet et deux en août 2026, et deux jeunes pour une période de 2 semaines chacun pendant les vacances de la Toussaint. Elle propose de fixer la rémunération horaire des jeunes saisonniers à l'indice brut 378 (indice majoré 371).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le recrutement de six jeunes saisonniers. Les crédits sont inscrits au budget 2026 au compte 6413.

### **12. Occupation des salles**

Madame la Maire propose de promouvoir l'organisation de manifestations par les associations locales en rendant gratuite l'utilisation des salles pour tous les événements associatifs et ceci à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette proposition. Le cas échéant, si une manifestation de ce type avait déjà été facturée cette année, elle ferait l'objet d'un titre d'annulation.

### **13. Règlement intérieur**

Madame la Maire informe l'Assemblée qu'il est possible d'établir un règlement intérieur du conseil municipal qui fixe les modalités de fonctionnement ainsi que les règles d'échange entre les membres. Par exemple la fréquence des réunions, le temps de parole de chacun, modalités en cas de réunions sur plusieurs lieux en visioconférence...

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, l'adoption d'un règlement intérieur n'est pas obligatoire dans les départements d'Alsace Moselle. Notre commune n'en a jamais mis en place, Madame la Maire propose de ne pas adopter de règlement intérieur. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider cette proposition.

### **14. Commissions et comités consultatifs**

M. GENDRON Pierre-Julien propose de procéder à la désignation des membres des commissions et comités consultatifs suivants :

- commission d'appel d'offres
- commission communale consultative de la chasse (4C)
- comité consultatif communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV)
- commission Finances
- commission Urbanisme
- comité consultatif Fêtes et Cérémonies
- comité consultatif Marchés
- comité consultatif travaux, voirie, espace public (y compris JC)
- comité consultatif gestion patrimoine public

- comité consultatif éducation et jeunesse (y compris CME)
- comité consultatif communication
- comité consultatif cimetièrre
- comité consultatif vie associative
- cellule de crise
- SCOT Colmar Rhin Vosges

Il est procédé à la désignation des membres de ces différents commissions et comités, selon le tableau annexé.

Madame la Maire rajoute que les habitants seront invités via le Flash Infos de mai à manifester leur souhait de faire partie des comités consultatifs.

### **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

En vue de la constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs, la Direction Générale des Finances Publiques demande à la Commune de proposer une liste de 24 contribuables.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, établit la liste comme suit :

Mme DA SILVA Eva, M. DISS Eric, Mme EGERT Marion, Mme FIMBEL Morgane, M. GALLIATH Eric, M. GENDRON Pierre-Julien, M. GRAGNIC Alan, M. GRANDPIERRE Antoine, M. BADER Hervé, M. HAUTER Laurent, Mme LACK EYFRIED Solène, Mme SARRON Coralie, M. THUET Mathias, M. KANNENGIESER Pascal, Mme DEHARBE Sophie, Mme MEYER Sylvie, M. MULLER Gilles, Mme RINGLER Anita, Mme ARGAST Isabelle, M. DISS Serge, M. MOUTOUSSAMY Daniel, M. MEYER Luc, M. SCHWERTZ Aimé, Mme BÖHLER Pascale

### **Association gestionnaire « Les Molènes »**

Après avoir présenté l'historique de l'EHPAD Les Molènes ainsi que son fonctionnement à travers le syndicat mixte et l'association de gestion, Madame la Maire propose à l'Assemblée, suite au courrier du 2 avril 2026 du Président de l'association gestionnaire de l'EHPAD Les Molènes, de désigner Mme ARGAST Isabelle en tant que représentante de la commune de Rumersheim-le-Haut à l'Association de Gestion de l'EHPAD les Molènes. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette désignation.

### **15. Délégations consenties au maire par le conseil municipal**

Madame la Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 20 mars 2026, a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2122-22). Elle propose de rajouter certaines délégations.

Dans un souci de favoriser une bonne administration et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (11 pour, 2 abstentions, 1 contre) , pour la durée du présent mandat, de confier à Madame la Maire les délégations suivantes, en plus des délégations délibérées le 20 mars 2026 :

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux

## **16. Décisions du maire dans le cadre des délégations**

Madame la Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à Madame la Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame la Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Attribution de concession terrain au cimetière : n° 223 (emplacement A-3).

## **17. Divers**

### **a. Etat annuel des indemnités perçues par les élus**

Madame la Maire présente à l'Assemblée le relevé des indemnités que les élus ont perçu en 2025. Après avoir pris connaissance des éléments et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte du relevé des indemnités perçus par les élus en 2025 (voir tableau joint).

### **b. Avenant convention étude périscolaire ADAUHR**

M. GENDRON Pierre-Julien donne connaissance à l'Assemblée de la convention pour l'étude périscolaire signée avec l'ADAUHR en 2023. Elle ne correspond plus au projet actuel, par conséquent il propose à l'Assemblée de l'annuler et de la remplacer pour une nouvelle convention (qui sera présentée en mai 2026). Après délibération, et après un vote à main levée (12 pour, 1 contre, 1 abstention), le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise Madame la Maire à signer tout document y afférant.

## **INFORMATIONS**

Madame la Maire donne les informations suivantes :

- ◆ La 5<sup>ème</sup> édition du marché de Pâques a été un succès et la chasse aux œufs a attiré de nombreux enfants. Cela a été un véritable défi de l'organiser en si peu de temps mais Coralie l'a relevé avec brio. Un grand merci à tous.

- ◆ La Journée Citoyenne aura bien lieu cette année en septembre car il nous faut du temps pour l'organiser. Plus de précisions suivront.
- ◆ Première rencontre avec Heidelberg Materials France Granulats le 7 avril 2026 pour un premier contact et initier les discussions sur l'avance de foretage et la rétrocession. M. CLAVIER Julien, directeur régional, et M. FAVIER Julien, Responsable Foncier et Environnement, étaient présents.
- ◆ Installation du Conseil Communautaire le lundi 13 avril 2026. Le nouveau président est M. SAUTIVET Thierry, maire d'Appenwihr. Election de 9 vice-présidents et deux membres supplémentaires au sein du Bureau.
- ◆ M. GENDRON Pierre-Julien a été nommé Correspondant incendie et secours (son rôle est de faciliter les relations entre le SIS et la Commune au niveau administratif et préventif. Il a entre autres en charge de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde).
- ◆ Dates des prochaines réunions du Conseil Municipal : 26 mai et 23 juin 2026 avant la pause estivale. Les dates pour celles de septembre à décembre suivront.

### TOUR DE TABLE

- ❖ **M. GENDRON Pierre-Julien :**
  - Rencontre avec le Conseiller aux Décideurs Locaux. Une analyse financière de la commune sera remise en automne.
  - Prochaines réunions avec l'ADAUHR pour le projet de périscolaire et avec le CAUE pour le monument aux morts.
  - Reprise et finalisation du dossier de demande de subvention pour l'étude de sécurité routière au titre des Amendes de Police (CEA).
- ❖ **Mme LACK EYFRIED Solène :**
  - Rencontre avec les associations le 16 avril 2026.
  - Participation à l'AG de l'amicale des Sapeurs-Pompiers.
- ❖ **M. THUET Mathias :**
  - A venir : travaux de gravillonnage de la route entre Bantzenheim et Rumersheim-le-Haut par la CEA. Etudier demande de stockage de matériau sur le parking de la salle des sports.
  - A voir : muret sur la place du monument aux morts
- ❖ **Mme SARRON Coralie :**
  - Franc succès du Marché de Pâques. 75 enfants ont participé à la chasse aux œufs, 17 exposants présents et satisfaits. Remerciements à l'association de Pêche pour l'animation enfants, à Aymeric pour la préparation technique, à toutes les personnes extérieures, aux conseillers municipaux, et particulièrement à Marion.
- ❖ **M. GALLIATH Eric :**
  - Infiltrations atelier ; entreprise TOBENA sur place, proposition à venir.
  - Eclairage public : abonnements à réajuster en fonction des consommations.

❖ **Mme EGERT Marion :**

- Conseil d'école élémentaire (orientation du bus, PPMS, communication avec les enseignantes sur le projet périscolaire, 42 élèves prévus en 2026/2027 contre 39 actuellement, réflexion sur l'évolution du parc informatique sur la base d'une évaluation réalisée par M. GHIRINGHELLI).
- Conseil d'école maternelle (voir changement boîte aux lettres, fermeture du portail, 7 à 9 nouveaux élèves à la rentrée prochaine).
- CME : rencontre avec M. MOUTOUSSAMY Daniel pour prise d'informations.
- Rdv à venir avec les Foyers Clubs d'Alsace.
- Consultation à venir sur les besoins au niveau du périscolaire sur la partie de l'accueil du matin entre autres.

❖ **M. BADER Hervé :**

- Estime que l'excédent de 641 598 € au budget n'est pas si mal, alors que des critiques avaient été formulées quant à l'état des finances.
- PAV et benne à vêtements : débordaient la semaine dernière.

❖ **M. GRANDPIERRE Antoine :**

- Panneaux photovoltaïques : est-ce qu'on connaît les revenus qui seraient générés. M. GENDRON Pierre-Julien répond que ça n'a pas été calculé à ce stade, voir consommation des bâtiments.
- Est-ce qu'il y aura de nouvelles recettes ?

❖ **M. DISS Eric :**

- Est-il possible d'assister aux réunions du conseil municipal en distanciel ? Réponse à venir.

❖ **Mme DA SILVA Eva :**

- Demande s'il est possible de programmer les réunions du conseil municipal en semaine paire.

❖ **M. HAUTER Laurent :**

- Réunion intéressante et positive, espère qu'il en sera de même pour les prochaines.

La séance a été levée à 22 h 13.

Pour extrait conforme  
Rumersheim-le-Haut, le 17 avril 2026  
La Maire

  


Caroline GROTZINGER